



Rédaction : 68, rue de la Chaussée d'Antin - PARIS (9<sup>ème</sup>)

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal détaillé de la réunion qui eut lieu le 27 octobre 1946, Salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche, Paris (9<sup>e</sup>).

Vers 10 heures, Charles Damet, vice-président de l'Amicale, déclare la séance ouverte. Une cinquantaine de membres de l'Association sont dans la salle. Roger Gaubert, secrétaire, et Robert Tarin, trésorier, ont pris place au Bureau.

Après avoir souhaité la bienvenue à ceux qui ont bien voulu se déplacer et les avoir remerciés, Damet, pour ne pas trop prolonger la séance, donne tout de suite la parole à Gaubert, chargé de la rédaction et de la lecture du rapport moral.

Le Secrétaire lit en premier lieu une note de l'Union nationale des Amicales de Camps, invitant les ex-prisonniers à une cérémonie religieuse en la chapelle Saint-Louis des Invalides, à la mémoire de tous les décédés en captivité, le dimanche 3 novembre. Cette cérémonie sera suivie du dépôt d'une gerbe sur la tombe du Soldat Inconnu à l'Arc de Triomphe.

Glotin, trésorier de l'U. N. A. C., invité à notre assemblée, indique qu'une manifestation religieuse analogue, est prévue pour la même date à Berlin, mais que toutes les autorisations nécessaires n'ont pas encore été obtenues.

Puis Gaubert lit une lettre de notre camarade Lecanuet de Donville (Manche), s'excusant de ne pouvoir assister à l'Assemblée et faisant entière confiance au Bureau.

Enfin il passe à la lecture du rapport moral que nous reproduisons intégralement.

## RAPPORT MORAL



Notre Amicale va avoir 2 ans. Issue de la fusion du Secrétariat de Camp, qu'animait Cornu depuis son retour, en juillet 1943, et de l'Amicale clandestine qu'avait créée Buissonnière au début de la même année, elle fut constituée lors d'une réunion tenue le 25 novembre 1944 et s'installa au 68 de la Chaussée-d'Antin. C'est

le 7 octobre 1945 qu'eut lieu dans cette même maison la première Assemblée Générale de la Jeune Association.

Que l'on me permette tout d'abord d'adresser au nom de tous des remerciements chaleureux à ceux qui, ayant eu la chance d'être libérés avant nous, ne nous oublièrent pas et mirent tout en

œuvre pour nous aider. Je salue ici et remercie le premier bureau de l'Association, nos camarades Cornu, Buissonnière, Tarin, Michaud, Goulas, Dupuy, Paureau, Vignaud, Lacaze, Laverdure, Seguin, Dourin, Thouny, Brunet. En particulier, j'exprime toute notre reconnaissance à Buissonnière, le véritable père de l'Amicale, Buissonnière qui, s'il n'eût été appelé hors de la Métropole, serait encore à notre tête.

Depuis le 7 octobre dernier, un certain progrès a été réalisé quant au nombre de nos adhérents. De 304 membres à cette date, nous sommes passés à 964. Cela n'est cependant pas suffisant. Nous étions 18.000 au Stalag ; nous avons péniblement réussi à recueillir 5.000 adresses (et à ce propos, j'ouvre une parenthèse, pour remercier notre camarade Auzié, ex-homme de confiance de Stettin, qui nous en a fait parvenir un millier). Ces 5.000 camarades ont été sollicités par l'intermédiaire de notre bulletin ; un peu plus de 600 ont envoyé leur adhésion. Faut-il que nous comptions sur de nombreux nouveaux membres ? Il nous apparaît que non, à moins qu'il nous soit possible d'enrichir notre fichier. Pour cela, nous vous demandons de nous faire parvenir toutes les adresses de camarades en votre possession. Nous leur adresserons notre dernier bulletin. Un nouvel adhérent est toujours le bienvenu, car il apporte à notre caisse un minimum de 100 francs. Nous déplorons à ce sujet la carence de certains de nos camarades, qui, inscrits en 1945, ont jugé que que leur cotisation d'entrée nous suffisait. Je suis obligé de signaler, dans cet ordre d'idées, qu'environ 220 membres de l'Amicale, venus à nous l'année dernière, ont omis, pour une raison ou pour une autre, d'envoyer leur cotisation pour 1946. Ne voulant pas croire qu'ils se désintéressent si tôt de l'œuvre dont ils ont été, pour ainsi dire, les fondateurs, nous ne voyons là qu'une négligence que, nous en sommes convaincus, ils s'empresseront à réparer. Notre dévoué trésorier, Robert Tarin, se fera un plaisir à tout moment de recueillir les 100 francs, ou davantage, qu'ils voudront bien lui donner.

Pour notre propagande, comme je l'ai déjà dit nous avons un excellent moyen : c'est notre Bulletin. C'est lui qui nous a amené depuis quelques mois plusieurs centaines d'adhérents. Nous sommes heureux et fiers de constater que la formule que nous appliquons semble bonne. A n'en pas douter, notre bulletin plaît. Les lettres de réclamations, recommandées quelquefois, que nous recevons lorsqu'il tarde à paraître, en font foi. Est-il parfait ? Non, loin de là. Nous aimerions d'ailleurs recevoir des suggestions de la part de ceux qui auraient des idées nouvelles. Ce qui nous plairait aussi, c'est recevoir des articles. Lire une prose toujours suivie de la même signature finit par lasser. Et puis (je ne veux pas dire par là que la source à laquelle puisent la plupart de nos rédacteurs soit tarie), on en arrive à se répéter : c'est désagréable. Envoyez-nous donc de la copie de tous genres : articles sérieux, récits, contes, histoires, poésies, etc. Nous publierons tout, à condition toutefois que les statuts de l'Amicale ne soient pas trop violés, car vous savez que l'article 2 stipule que tout esprit politique ou confessionnel est exclu de notre Asso-

ciation. Malheureusement, notre bulletin nous revient cher. Pour les 6 premiers numéros, c'est une somme de 55.000 francs que nous avons dépensée. C'était nécessaire, me direz-vous, puisqu'il fallait que nous nous fissions connaître et que c'était le seul moyen à employer, mais il ne faut pas s'étonner que nous ayons décidé de ne plus assurer régulièrement l'envoi de notre publication aux 4.000 camarades qui, jusqu'à ce jour, ont semblé ne pas s'intéresser à notre œuvre. De plus, si du moins vous estimez que nous devons continuer à faire paraître notre bulletin selon la formule en vigueur, nous vous proposons de n'en faire sortir qu'un numéro tous les deux mois, cela non seulement à cause de la dépense, mais aussi vu le travail que ça représente.

Quels sont nos buts ? Vous les connaissez si vous avez entre les mains l'article de nos statuts qui les exprime : maintenir après le rapatriement l'esprit de solidarité et d'entraide sociale né dans le camp, à l'exclusion de tout esprit politique ou confessionnel, défendre l'intérêt des rapatriés en maintenant la liaison entre tous les membres de l'Amicale, aider moralement et matériellement le rapatrié et les familles.

Qu'avons-nous fait ? Depuis la dernière Assemblée, 101.000 francs de secours ont été distribués à des camarades qui ont fait appel à nous ; l'aide que nous allouons est de l'ordre de 1.000 à 3.000 francs, selon les besoins. Ce n'est pas considérable vu la cherté de la vie actuelle, mais nous sommes sûrs que cela a rendu de signalés services à certains, leur permettant soit d'attendre une situation, soit d'aller prendre possession d'un poste, soit de parer au plus pressé. Nous avons aussi consenti des prêts d'honneur, sans intérêt naturellement, et pour des temps variables à tous ceux qui ont demandé une somme raisonnable ; 40.000 francs, cette année, sont sortis de notre caisse, 20.000 l'ont déjà réintégré. Sur le plan pécuniaire, nous croyons donc avoir bien employé nos ressources.

D'un autre côté, nous avons distribué, en particulier dans les hôpitaux, où se trouvaient des camarades démunis de vêtements, des colis de la Croix-Rouge anglaise qu'avait obtenus notre trésorier Tarin. Nous avons délivré des attestations à ceux qui nous en ont demandé ; nous avons mis certains d'entre nous en contact avec les administrations dont ils avaient besoin ; nous avons conseillé dans la mesure du possible ceux qui se sont adressés à nous ; nous avons transmis aux organismes intéressés les demandes de recherches ; nous avons, par la voie de notre bulletin, fait des appels à ceux qui pouvaient donner des renseignements sur certains disparus, et essayé de mettre en contact des camarades qui s'étaient perdus de vue ; enfin, nous avons été assez heureux quelquefois de procurer du travail à quelques-uns de nos membres. Aucune lettre, je crois, n'est demeurée sans réponse. Avons-nous fait tout ce qui nous était possible ? Oui, me semble-t-il. Mais avons-nous donné satisfaction à tous ? Certainement non, car souvent on nous a demandé ce qui était au-dessus de nos moyens. Quoi qu'il en soit, nous sommes convaincus que nous avons fait œuvre utile et nous jugeons que notre entreprise doit se poursuivre tant que

48 p 4599

L'Amicale pourra servir à quelque chose.

Quelles sont nos ressources ? Tarin vous donnera tout à l'heure des chiffres précis. Pour ma part, je peux vous dire que plus de 100.000 francs sont entrés cette année dans notre caisse du fait des cotisations, cotisations que certains, que je remercie au nom du Bureau, font suivre d'un don quelquefois important. De plus, l'Oflag II B, qui a bien voulu nous parrainer, nous a donné durant l'exercice écoulé une somme de 19.000 francs. A notre camarade Glotin, membre du Comité directeur de cette Amicale, j'exprime toute notre reconnaissance en le priant de la transmettre à son Association. Une manifestation artistique, suivie de bal, donnée en janvier dernier, dans la salle des Horticulteurs, nous a procuré un peu plus de 10.000 francs. A ce propos, nous déplorons le nombre plus que restreint des membres du II C, qui y ont participé ; on n'en dénombrerait pas plus d'une quinzaine. Enfin, nous puisons dans le reliquat du Fonds de l'ancienne Mutuelle, dont nous sommes les détenteurs. Par malheur, ce fonds diminue dangereusement et ne peut se renouveler.

Que comptons-nous faire ? Une grave question se pose tout d'abord. Notre Association demeurera-t-elle une Amicale autonome et omnipotente ? Vous savez que, depuis longtemps, se débat le problème de l'Union entre la Fédération nationale des P. G. et l'Union nationale des Amicales de Camps. Dans une Assemblée générale de cette dernière le principe en a été admis. Des réunions ont eu lieu entre les membres du Bureau des deux associations ; des propositions ont été faites par la Fédération, propositions jugées inacceptables par l'Union nationale des Amicales, puisque le projet de carte unique, délivrée à chaque prisonnier moyennant le paiement d'une seule cotisation, revient en somme à nous retirer les moyens d'agir, de subsister même. Des contre-propositions demandant l'autonomie complète des amicales au sein de la Fédération ont été formulées. Nous venons d'apprendre qu'elles sont rejetées. D'ailleurs, notre camarade Glotin, trésorier général de l'U. N. A. C., vous entretiendra tout à l'heure, plus en détail, des discussions qui ont eu lieu. Quels que soient les résultats des négociations, il nous est cependant permis de faire des projets pour l'avenir. Tout d'abord, nous voulons continuer notre œuvre : secourir dans la mesure du possible tous ceux de nos camarades qui se trouvent momentanément dans le besoin et ceux à qui une aide quelconque est nécessaire. C'est pourquoi nous demandons à tous de faire en sorte que notre Amicale, non seulement soit viable, mais devienne de plus en plus prospère, de plus en plus puissante. La subvention gouvernementale qui permettait à l'U. N. A. C. de subvenir à ses frais généraux : location du siège, paiement des employés, lui ayant été retirée, il va falloir redoubler d'efforts pour subsister, faire certainement de nouveaux sacrifices. Nous comptons sur vous pour les consentir.

Quant à nos morts, nous ne les oublions pas. Non seulement nous avons établi la liste de ceux qui reposent là-bas, mais le 2 novembre, nous ferons dire une messe à leur mémoire et nous nous efforcerons de faire rapatrier leurs corps. Nous regrettons, à ce propos, de n'avoir pu, dans notre Bulletin (elle est arrivée trop tard), insérer la note, indiquant que ce rapatriement était possible et que des formulaires étaient déposés dans les mairies, formulaires à remplir par les demandants, avant le 31 décembre. Nous nous ferons un devoir de renseigner tous ceux qui le désirent.

Il est encore un rôle qui doit être dévolu à l'ensemble des Amicales : celui de distribuer les 100 millions attribués par le Gouvernement en remboursement forfaitaire des marks détenus par les mutuelles des camps et qu'elles n'avaient pu transférer en France. Naturellement, ces 100 millions sont loin de représenter l'intégralité de ce qui avait été versé. C'est pourquoi il apparaît évident que l'on soit obligé de n'attribuer à chaque bénéficiaire qu'une somme au prorata de ce qui devrait lui revenir. Nous détenons, à l'Amicale, la liste de ceux à qui ces marks étaient destinés. Dès que possible, on leur fera parvenir ce à quoi ils ont droit. Seulement, c'est l'Office des Anciens Combattants qui détient momentanément ces fonds. A qui les donnera-t-il ? Aux amicales que commence à constituer la Fédération, si nous n'entrons pas dans ses vues ou à nous-mêmes ? Serons-nous obligés d'entrer en rapports avec ces nouvelles Amicales, afin de leur communiquer nos dossiers, ou serons-nous chargés de la répartition ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Quoi qu'il en soit, que les bénéficiaires n'aient aucune crainte, ils percevront leur dû.

Mes Camarades, voilà ce qu'a fait notre Ami-

cale, voilà ce qu'elle peut et veut faire à l'avenir. A vous de la faire vivre. A vous d'assurer sa prospérité. Libre et active, elle a été jusqu'à ce jour, libre et active, elle doit rester. Que chacun consente à mettre un peu de bonne volonté, et il pourra se dire qu'il a poursuivi et atteint un noble but, puisqu'il aura soulagé certaines misères humaines et qu'il aura apporté quelque réconfort dans des cœurs meurtris.

\* \* \*

La parole passe ensuite à Robert Tarin, trésorier, pour la lecture du compte rendu financier.

## RAPPORT FINANCIER

### BILAN

pour l'exercice allant du 30 septembre 1945 au 31 octobre 1946.

RECETTES	Francs
Bénéfice d'une soirée .....	8.778 »
Subvention de l'Oflag II C .....	19.500 »
Vente d'insignes .....	4.903 »
Publicité .....	1.000 »
Cotisations et dons .....	105.040 »
Intérêts créditeurs .....	2.497 50
<b>TOTAL.....</b>	<b>141.718 50</b>

DÉPENSES	Francs
Frais de bureau .....	12.419 »
Frais de Secrétariat .....	17.800 »
Achat d'insignes .....	15.369 »
Location de salle .....	1.200 »
Cotisation à l'Union .....	3.500 »
Prêts d'honneur .....	15.500 »
Achat de couronnes .....	3.800 »
Frais de timbres .....	8.342 80
Edition du journal .....	58.649 30
Secours effectués .....	102.850 »
<b>TOTAL.....</b>	<b>239.430 10</b>
Déficit .....	97.711 60
En caisse au 30 septembre 1945 ...	189.069 70
Déficit de l'exercice .....	97.711 60

SOLDE DISPONIBLE.....	91.358 10
se répartissant comme suit :	
Compte espèces .....	3.033 40
Compte ressources extérieures ...	16.085 70
Compte fonds Stalag .....	72.239 »
<b>TOTAL.....</b>	<b>91.358 10</b>

Mes Chers Camarades,

Après l'excellent compte rendu que vous venez d'entendre, il vous reste à ingurgiter celui un peu plus aride des chiffres, afin que vous ayez une idée de la gestion financière de l'Amicale, gestion qui est le reflet de son activité.

Je vous donnerai donc les comptes arrêtés au 31 octobre 1946, bien que cette Assemblée ait lieu le 27 ; un complément de bilan sera fait du 31 octobre au 31 décembre, afin que l'exercice prochain parte du 1<sup>er</sup> janvier 1947.

Voici donc le bilan pour l'exercice commençant le 7 octobre 1945, date de la précédente Assemblée et allant jusqu'au 31 octobre 1946.

Recettes	Dépenses	Déficit
Frs	Frs	Frs
141.718 50	239.430 10	97.711 60

qui vient se déduire sur le solde créditeur au 30 septembre de ..... 189.069 70  
ce qui ramène nos disponibilités à . 91.358 10

Quelques explications sont nécessaires à ce bilan ; je vais vous en décomposer rapidement les divers éléments afin que chacun comprenne les Entrées et les Sorties, et nos efforts en vue d'aider le plus possible nos Camarades et de maintenir le contact entre nos membres par l'intermédiaire du Bulletin.

Recettes pour l'exercice : 141.718 fr. 50.

	Francs
1 <sup>o</sup> Bénéfice d'une soirée, spectacle et bal .....	8.778 »
2 <sup>o</sup> Subvention de l'Oflag II B .....	19.500 »
3 <sup>o</sup> Vente d'insignes .....	4.903 »
4 <sup>o</sup> Publicité .....	1.000 »
5 <sup>o</sup> Cotisation et dons .....	105.040 »
6 <sup>o</sup> Intérêts créditeurs sur dépôts en banque .....	2.497 50
<b>Total .....</b>	<b>141.718 50</b>

Dépenses pour l'exercice : 239.430 fr. 10.

	Francs
1 <sup>o</sup> Frais de bureau (papier, enveloppes, meubles) .....	12.419 »
2 <sup>o</sup> Frais de secrétariat (une Secrétaire) .....	17.800 »
3 <sup>o</sup> Achat d'insignes .....	15.369 »
4 <sup>o</sup> Location de la salle pour l'Assemblée .....	1.200 »
5 <sup>o</sup> Cotisation à l'Union des Amicales .....	3.500 »
6 <sup>o</sup> 5 prêts d'Honneur .....	15.500 »
7 <sup>o</sup> Frais d'achat de couronnes .....	3.800 »
8 <sup>o</sup> Frais de timbres .....	8.432 80
9 <sup>o</sup> Frais d'édition du journal .....	58.649 30
10 <sup>o</sup> Secours effectués .....	102.850 »
<b>Total .....</b>	<b>239.430 10</b>

Vous remarquerez donc le manque d'équilibre, entre les recettes et les dépenses, ce qui amène quelques commentaires et critiques.

Au titre des recettes, nous avons comme source principale les cotisations et dons qui figurent pour 105.040 francs, pour environ 970 adhérents, parmi lesquels, malheureusement, plus de 200 anciens inscrits ne sont pas à jour de leurs versements annuels ; la générosité de certains permet cependant de remédier à cette situation. Nous espérons que les retardataires comprendront que l'Amicale ne peut vivre et continuer son œuvre que par la fidélité de tous ses membres et l'exactitude dans le versement de leur cotisation.

Les critiques, car nous n'avons pas peur de nous critiquer nous-mêmes, sont surtout dans le domaine de certaines dépenses.

1<sup>o</sup> *Frais de bureau* : 12.419 francs. — Frais nécessaires à l'achat de meubles, fournitures de bureau, papier et enveloppes, mais par la suite ce chiffre peut être réduit.

2<sup>o</sup> *Frais de secrétariat* : 17.800 francs. — Une Secrétaire pour l'ensemble du Wehrkreis II vient tous les après-midi ; notre quote-part mensuelle est de l'ordre de 850 francs. Je tiens ici à remercier Mlle Cordonnier du concours qu'elle nous apporte, pour une si modeste rétribution, et de son dévouement à la cause Prisonnier.

3<sup>o</sup> *Versement à l'Union nationale des Amicales de Camps* : 3.500 francs. — L'Administration centrale de l'Union qui groupe toutes les Amicales au 68 de la Chaussée-d'Antin, n'ayant plus de subvention, a fait appel aux Amicales, afin qu'une cotisation de 5 francs par adhérent lui soit versée ; ayant à cette époque 700 membres, nous avons déboursé 3.500 francs.

4<sup>o</sup> *Achat d'insignes* : 15.369 francs. — Les Amicales de Camps ayant décidé de créer un insigne spécial, le Bureau a cru bon de le commander également, afin de nous permettre de nous distinguer entre Prisonniers du II C ; pour bénéficier d'une réduction, nous dûmes en commander une assez grosse quantité.

5<sup>o</sup> *Frais du journal* : 58.649 fr. 30. — Lors de la création de l'Amicale par notre ami Buissonnière, il nous parut nécessaire, pour établir un lien entre tous les Camarades qui se trouvaient dans la France entière, de fonder un journal, d'où la naissance d'*Entre Camarades*.

Je ne vous parlerai pas des difficultés rencontrées pour lancer le journal, ni du dévouement que certains prodiguèrent, pour faire de ce journal quelque chose de vivant et surtout d'intéressant ; nous pensons du reste avoir réussi, si nous en croyons les nombreuses lettres que nous recevons à ce sujet.

Mais, au début, nous avions vu trop grand, et c'est là que nous avons des reproches à nous faire. Ignorants de certaines choses dans le domaine journalistique et désireux d'intensifier notre propagande, nous avions entrepris un gros tirage de 5 à 6.000 exemplaires, agrémentés de croquis dus à notre ami Michaud ; nous espérions, grâce à cela, amener à nous beaucoup de Camarades, mais quand vint la note de l'imprimeur, le visage de votre trésorier s'assombrit et de graves questions se posèrent. Devions-nous continuer un tirage pareil et une publication mensuelle ?

Il fut décidé, bien à regret quant à moi, que pendant quelques mois nous continuerions sur ce rythme, afin de décider les Anciens du II C à adhérer et à comprendre qu'il fallait nous unir. Hélas ! il faut l'avouer, les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos sacrifices financiers et nous dûmes décider d'abord de n'envoyer le journal qu'aux adhérents, et ensuite de ne faire qu'une publication tous les deux mois ; du reste je ferai remarquer que, de toutes les Amicales, nous sommes à peu près les seuls à faire paraître le Bulletin à une telle cadence. Enfin — et c'est en cela que nous commimes la plus grosse erreur —, les premiers envois furent affranchis à 0 fr. 80, 1 fr. 50 et même 2 francs ; d'où un gaspillage dont nous sommes obligés de faire notre *mea culpa*.

(Lire la suite page 5.)

# RAPATRIEMENT DES CORPS DES VICTIMES DE LA GUERRE 1939-1945

Du Journal Officiel du 22-10-46.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE

Circulaire n° 1007 du 28 août 1946, relative à la restitution aux familles, aux frais de l'Etat, des corps des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Paris le 28 août 1946.

Le Ministre des Anciens Combattants  
et Victimes de la Guerre,  
à  
Messieurs les Préfets.

J'ai l'honneur d'appeler d'une façon toute spéciale votre attention sur les dispositions ci-après :

1° Un nombre important de familles de militaires décédés depuis le 2 septembre 1939 ont insisté pour obtenir la restitution gratuite de leur dépouille mortelle. Des familles de victimes civiles par faits de guerre ont formulé des demandes dans le même sens ;

2° Pour permettre de préparer les opérations très délicates de restitutions des corps, il est indispensable de connaître de façon aussi exacte que possible les familles qui désirent obtenir la restitution d'un corps, quels que soient le lieu actuel d'inhumation du corps et le cimetière où il doit être ramené ;

3° Les catégories des décédés dont la restitution gratuite pourra être demandée sont les suivantes :

- a) Militaires décédés depuis le 2 septembre 1939 ;
- b) Militaires prisonniers de guerre ;
- c) Déportés et internés politiques et raciaux ;
- d) Victimes de bombardements et de faits de guerre en dehors de leur résidence habituelle ;
- e) Personnes civiles décédées en dehors de leur résidence habituelle pendant l'expulsion ou l'éloignement imposé par les autorités françaises ou par l'ennemi ;
- f) Personnes civiles ayant rallié des Forces Françaises de résistance en dehors du territoire métropolitain et décédés hors de leur résidence habituelle ;
- g) Les Français incorporés de force dans la Wehrmacht ;
- h) Travailleurs requis par l'ennemi et décédés hors de leur résidence habituelle.

Cette liste est une simple énumération, elle ne constitue aucunement un ordre de priorité pour le transfert des corps ;

4° Peuvent demander le transfert dans l'ordre de priorité :

- a) La conjointe ou le conjoint, non séparé, non divorcé ;
- b) Les orphelins ou leur tuteur ;
- c) Le père, la mère ou la personne ayant recueilli et élevé le décédé ;
- d) Le frère ou la sœur ;
- e) Le grand-père ou la grand-mère.

Et, à défaut des catégories ci-dessus énumérées, la personne ayant vécu maritalement avec le décédé.

Le demandeur qui n'a pas droit au transfert par priorité doit obligatoirement certifier sur l'honneur, comme l'indique la formule au verso, qu'il est d'accord avec les membres de la famille qui ont droit de priorité avant lui. Cette disposition est indispensable pour éviter, entre les membres de la même famille, une discussion sur l'attribution du corps, qui serait extrêmement douloureuse ;

5° La famille d'un décédé de l'une des catégories visées à l'alinéa 3, qui désire obtenir la restitution du corps, doit établir, en deux exemplaires, une demande du modèle ci-joint. Les deux demandes seront adressées au Ministère des Anciens Combattants, Bureau des Sépultures, 37, rue de Bellechasse, Paris (7°). (Elles devront être envoyées pour le 30 décembre 1946 au plus tard.)

6° Il est précisé que tous les corps de militaires dont le décès donne droit à la mention « Mort pour la France », qui ne seront pas réclamés par les familles, seront transférés en application du décret du 22 février 1940, dans les cimetières nationaux ou dans des carrés spéciaux des cimetières communaux, comme cela a été fait

après la guerre 1914-1918. Toutes ces sépultures seront entretenues avec soin et piété par le Service français des Sépultures. Des cimetières militaires sont en cours d'installation en Tunisie et en Italie ;

7° Les sépultures perpétuelles des victimes civiles par faits de guerre seront aussi entretenues par les soins de l'Administration lorsque le projet de loi en cours d'exécution aura été adopté. Il faut remarquer cependant que le projet de loi accorde la sépulture perpétuelle aux victimes civiles dans le cas seulement où la mort est la conséquence directe d'un acte accompli volontairement pour lutter contre l'ennemi, ou le résultat de l'internement ou de la déportation et que la mention « Mort pour la France » a été attribuée ;

8° Les familles sont avisées qu'en demandant la restitution à titre gratuit, elles perdent le bénéfice de la sépulture perpétuelle, entretenue aux frais de l'Etat. En outre, l'achat de la concession, le cas échéant, dans le cimetière où la famille désire faire procéder à l'inhumation est à leur charge ;

9° Pour faciliter le travail des bureaux, les deux formulaires devront être remplis avec le plus grand soin. La demande sera exactement du format indiqué : 21 cm. de largeur, 27 cm. de hauteur.

Laurent CASANOVA.

NOTA : Les formulaires doivent être déposés dans les mairies. Les intéressés peuvent les y demander. Ne pas oublier qu'ils doivent être parvenus rue de Bellechasse avant le 30 décembre 1946.

## REMBOURSEMENT DE MARKS

L'Office des Biens et Intérêts privés, sis 146, rue de Malakoff, à Paris (16°), et dépendant du ministère des Affaires étrangères, reçoit :

- a) L'inscription des déclarations d'avoirs en marks,
- b) L'inscription des déclarations de salaires non payés par les employeurs allemands ou de fonds envoyés d'Allemagne et non parvenus en France.

## AVOIRS

Les Rapatriés encore détenteurs de marks doivent effectuer le dépôt chez leur percepteur qui leur délivrera un reçu.

Les Rapatriés qui ont effectué le versement de leur avoir en marks au Centre d'accueil frontalier, lors de leur rapatriement, doivent également se faire inscrire à l'Office des Biens et Intérêts privés, en donnant les renseignements suivants :

- 1° Nom et prénoms,
- 2° Montant de la somme,
- 3° Lieu du dépôt,
- 4° Numéro du reçu délivré,
- 5° Numéro de la carte du rapatrié,
- 6° Indiquer sa qualité de prisonnier.

En fait, tous les Rapatriés, de quelque façon que leur dépôt ait été effectué, sont astreints à cette démarche et seuls seront « honorés » les marks enregistrés par cet organisme spécialement habilité à cet effet. Le but de ce recensement est de connaître l'ordre de grandeur des apports en marks consécutifs au retour des Déportés, en vue d'une décision à prendre par les Pouvoirs publics quant au cours auquel ils les échangeront et au plafond d'échange, par personne.

Il y a lieu de noter qu'aucun mouvement de fonds n'a lieu à l'Office, ni encaisse, ni paiement. L'encaisse a lieu dans les conditions indiquées ci-dessus.

**Nous vous rappelons que nos permanences ont lieu tous les mardis et vendredis, de 18 heures à 20 heures, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°). (Métro Chaussée-d'Antin ou Trinité.)**

## VISITE DE SÉPULTURE

Pour se rendre sur la tombe d'un militaire inhumé en Allemagne, en zone française, les formalités à accomplir sont :

1° Obtention d'un passeport à la Préfecture de Police ;

2° Obtention du permis militaire de circulation : aux Affaires allemandes, 3, rue Ruysdaël, Paris (8°). (Métro Monceau), Service Commandant Delair ;

3° Constitution du dossier :

- a) Extrait de naissance ;
- b) Extrait de l'acte de mariage ;
- c) Certificat « non divorcé » ;
- d) 3 certificats de domicile ;
- e) Copie de l'avis officiel ;
- f) 2 photos de face ;

4° Avec l'autorisation militaire, faire viser le passeport ;

5° Bon de transport délivré au 10, rue d'Athènes, Paris.

6° Ce sont les Autorités militaires qui assurent en Allemagne le séjour de l'intéressé.

Peuvent invoquer le bénéfice de cette mesure : les veuves, ascendants, descendants du premier et deuxième degrés de tous les Français « morts pour la France ».

Lorsque le militaire est inhumé en France, le bénéfice de la gratuité du transport est accordé aux veuves, ascendants et descendants du premier et deuxième degrés de tous les Français « morts pour la France ».

Les imprimés seront remis à la Mairie de l'intéressé et devront être adressés par lettre recommandée, au Secrétariat général de la S. N. C. F., 88, rue Saint-Lazare, à Paris (9°).

Ces demandes doivent être accompagnées d'un certificat du Maire indiquant la parenté avec le décédé et un acte de décès précisant le lieu de l'inhumation et portant la mention « mort pour la France ».

## AVIS

Nous venons d'apprendre que la correspondance avec toutes les zones d'occupation en Allemagne, y compris la zone russe, est possible actuellement. Nous nous ferons un devoir de transmettre toute lettre que l'on voudra bien nous faire parvenir.

## AMIS

qui ne savez quel est le montant de votre cotisation et qui ne savez où l'adresser !!!

Apprenez que pour 1947 la cotisation minimum est portée à 150 francs, mais un peu plus sera toujours agréablement accueilli.

Une seule adresse :

Amicale du Stalag II C, 68, rue de la Chaussée-d'Antin. Chèques, mandats-cartes, mandats-lettres.

## RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Bien que le Service « juridique » de l'U. N. A. C. soit supprimé, M. Alabouvette-Donguy reste à la disposition de ses camarades des Amicales et les recevra le soir de 17 h. 30 à 19 heures, sauf le samedi, et le matin de 10 à 12 heures, Société Alabouvette et Cie, 116, rue Rambuteau, pour tous conseils d'ordre juridique et fiscal, constitution de dossiers administratifs et toutes transactions mobilières et immobilières. Des prix très modérés seront faits aux camarades sur présentation de leur carte de l'U. N. A. C.

## Le nouveau président vous parle...



Ce n'est pas sans appréhension que je prends la présidence de notre chère Amicale, surtout après un prédécesseur tel que Ropagnol, si dynamique et qui a montré tout ce qu'un homme pouvait avoir de dévouement, toujours présent, se dépensant sans compter et malgré la fatigue que lui occasionnait son travail, toujours optimiste,

et sachant trouver le mot qu'il fallait pour remonter le moral d'un camarade malheureux.

Je m'efforcerai d'être à la hauteur de la tâche qui m'attend, car nous arrivons à un tournant qui peut être dangereux pour l'œuvre qu'a créée notre cher camarade Buissonnière.

C'est l'existence de l'Amicale qui est en jeu.

Si nous avons accepté les propositions de la F. N. P. G. sous sa forme actuelle, nous disparaissions en tant qu'œuvre d'entraide pour ne subsister que comme enseigne publicitaire.

Et comme notre réponse a été négative, on nous condamne et on veut nous exécuter, mais soyez assurés qu'avec votre concours nous envisageons l'avenir avec confiance, car c'est nous qui sommes dans la bonne voie et l'Amicale est la seule association de P. G. qui soit viable. Nous acceptons de nous fédérer, mais nous voulons garder notre autonomie comme il se doit.

Je suis sûr que tous, vous nous suivrez. Que nous faut-il pour continuer et pour faire de notre Amicale une Grande Œuvre d'entraide ? Votre cotisation, beaucoup de bonne volonté et au-dessus de tout, l'esprit de camaraderie que ne doit pouvoir perdre un ex-P. G.

Charles DAMET.

## IN MEMORIAM !

Samedi 2 novembre, le R. P. Barbieux, ancien aumônier du II C, a célébré une messe à la mémoire de nos camarades morts en Allemagne.

L'an passé, le même jour, une cérémonie identique avait rassemblé dans une même ferveur beaucoup de nos camarades, qui, par leur présence, avaient voulu montrer que leurs pensées étaient, en ce jour, pour leurs frères de captivité qui reposent encore là-bas en Poméranie.

Pourquoi cette année l'assistance était-elle plus restreinte ? Vous, mes Camarades de Paris et de Banlieue, à qui je m'adresse particulièrement, avez-vous déjà oublié nos morts ? Les difficultés de la vie actuelle, les soucis de l'heure présente, ne sont pas des excuses. Si vous saviez comme la Chapelle semblait grande et froide et comme le catafalque recouvert du drapeau tricolore paraissait isolé au centre de la nef !

Alors mes amis, avec un peu de bonne volonté, n'auriez-vous pu refaire le geste de l'année précédente ? Il existe des obligations auxquelles nous n'avons pas le droit de nous dérober, et la cérémonie du 2 novembre en est une !

Croyez bien qu'il est désagréable, dix-huit mois à peine après notre retour, d'avoir à le rappeler. Mais nous étions si peu, que cette mise au point était nécessaire.

Je ne veux pas croire que vous ayez si vite oublié.

Réfléchissez, mes amis, et concluez !

Jean-Louis MERCIER,  
Ancien Homme de Confiance,  
Kreis V, Rugen.

## ENTRE CAMARADES

### L'Amicale en trolleybus algérois

Le monde est petit et seules les montagnes... En effet, prenant place dans une des nombreuses « chaînes » (la « chaîne », à Alger, c'est la « queue » à Paris) qui permettent l'accès aux trolleybus, j'ai rencontré, l'autre soir, un adjudant-chef dont le visage ne m'était pas inconnu.

Après avoir, comme toujours en pareil cas, épuisé les possibilités de rencontres antérieures, nous en sommes arrivés à la question rituelle :

« Avez-vous été prisonnier ? — Oui. — Où ? — Au Stalag II C. »

Et immédiatement « le visage-qui-me-disait-quelque-chose » est situé. Ça y est ! Je vois très bien. Greifswald, la 1<sup>re</sup> Compagnie française, les garages, les baraques, cette vache de Bouboule, et puis les copains, tous les copains, de Cauvain à Herrand, de Goulas à Douidou, de Ginoux au Père Paillard, et tous, et tout.

En trois-quarts d'heure, une année de vie a été évoquée. Pendant près d'une heure, nous avons vibré de ces sentiments qui nous animaient lorsque nous étions là-bas. Les bons moments : ballon, théâtre. Les moins bons lorsque nous résistions (car nous avons bien un peu « résisté », nous aussi) aux brimades des schleus : 12 janvier 40 avec sa Java bleue, fouilles et promenades avec tout le barda, qui firent tant jurer le cher Père Henri, messes de minuit clandestines de l'abbé Audin, le sport obligatoire dont l'annoncé remplissait instantanément les « vingt trous » et j'en passe ! Mauvais souvenirs aussi en rappelant le triste destin de nos amis Jacquot, Bourde et de trop d'autres.

Ah ! non, nous n'avons pas oublié. Tout cela est présent dans nos mémoires et y restera longtemps, sinon toujours, gravé.

Alors, j'ai essayé de comprendre pourquoi, dans une lettre reçue le matin même, j'ai appris que beaucoup d'entre nous avaient négligé d'assister à la dernière Assemblée générale. Indifférents ? Peut-être. Ils ont tort, sûrement !

Pourquoi ne viennent-ils pas à l'Amicale puiser, eux aussi, dans le souvenir, des forces nouvelles, y chercher, dans l'évocation de nos malheurs passés, des raisons d'être optimistes en ces temps difficiles.

Et ils y trouveraient aussi l'occasion d'accomplir cette promesse que chacun fit à son voisin de lit, mais qu'il n'a pas souvent tenue : « Après... on se reverra, on s'aidera ! »

R. BUISSONNIÈRE.

### UN BEAU GESTE

Lors de notre Assemblée générale du 27 octobre, notre excellent camarade Raymond Séguin, constatant que nos frais de parution du Bulletin chargeaient par trop notre budget, nous a offert d'imprimer gratuitement notre publication. Nous ne saurions comment remercier Raymond Séguin, et comment lui dire quel service il rend à l'Amicale. Ce sont des dizaines de milliers de francs qu'il nous fait économiser ainsi par an, somme que nous emploierons pour nos œuvres d'entraide et d'assistance, sans que le moindre préjudice soit porté à notre *Entre Camarades* auquel nous tenons tant.

Au nom de tous, nous exprimons ici à Raymond Séguin, toute notre gratitude et l'assurons que son geste généreux touchera tous ceux qui considèrent que notre Association doit vivre et prospérer.

Raymond Séguin, tu as droit au titre de Bienfaiteur de l'Amicale, nous te le décernons de grand cœur.

LE BUREAU.

## PRETS D'HONNEUR

Dans le rapport moral comme dans le compte rendu financier, vous avez constaté que des prêts d'honneur ont été consentis.

Ainsi une vingtaine de milliers de francs sont dehors, qui, dans un avenir plus ou moins lointain, doivent réintégrer notre caisse.

Naturellement, nous sommes sûrs que les bénéficiaires feront honneur à leur signature, mais nous serions heureux d'avoir de temps en temps des nouvelles des sommes prêtées.

Cet argent doit rouler ; d'autres camarades peuvent en avoir besoin ; c'est pourquoi nous demandons instamment aux adhérents qui les détiennent actuellement, non pas de nous rembourser immédiatement après l'échéance, mais de nous faire savoir quelles sont leurs possibilités.

S'ils ne peuvent payer leurs dettes dans les conditions prévues par leurs engagements, c'est-à-dire une partie de temps à autres, jusqu'à extinction, nous les prions de nous signaler à quel moment nous avons des chances de pouvoir disposer des sommes en question. Ils nous permettront ainsi de faire des projets et de nous engager envers d'autres.

D'avance nous les remercions.

LE BUREAU.

### LE NOUVEAU BUREAU

A l'issue d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 octobre, le Bureau de l'Amicale pour l'exercice 1946-1947 a été composé comme suit :

Présidents d'honneur : Gabriel VIGNES, Roger BUISSONNIÈRE, Paul ROPAGNOL.

Président : Charles DAMET.

Vice-présidents : docteur MICHALLET, Jean MERCIER, Pierre AUZIE, Roger SIGOGNE.

Secrétaire : Roger GAUBERT.

Secrétaire adjoint : Gaston PARADIS.

Trésorier : Robert TARIN.

### APPEL

Conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée générale, le Bureau de l'Amicale demande à tous les adhérents de lui faire connaître leur opinion au sujet de l'Unité.

Il désire se faire une idée plus précise encore de la tendance qui se manifeste parmi ses membres.

C'est pourquoi il recevra avec grand plaisir toute lettre qui lui apportera, soit dans un sens, soit dans l'autre, une nette façon de penser.

C'est sur l'opinion du plus grand nombre qu'il basera, dans l'avenir, sa ligne de conduite sur ce sujet important.

**SOCIÉTÉ "LE TOURISTE"**  
VÊTEMENTS IMPERMÉABLES en tous genres  
87, boulevard Magenta, 87, PARIS

**HOTEL DE FRANCE**  
MONT-LOUIS (P.-O.) 1600 m. d'altitude  
**J. ESCARO**  
Propriétaire  
Garage - Chauffage Central - Dernier Confort  
Téléphone : 20

**J. DAMPFHOFFER,**  
Tailleur  
71, rue Royale, VERSAILLES (S.&O.)

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(Suite de la page 2)

Depuis, une demande a été faite au Ministère des P. T. T., afin d'obtenir l'exonération du timbrage et nous confions à une maison spéciale la charge de plier, coller, router notre journal, moyennant une modeste redevance. Donc, sur ce chapitre, une économie sera faite. Je suppose que vous vous rendez compte que ce journal est nécessaire afin de créer une liaison entre tous, de faire connaître notre activité et les nouvelles qui nous intéressent.

Le journal est votre journal, toutes les colonnes vous y seront ouvertes, à vous d'y participer. Notre excellent Camarade Seguin, vient de nous offrir de prendre à sa charge l'impression de notre Bulletin. Je n'ai pas besoin de vous dire quel trou dans notre budget cela nous évite. Au nom de tous, j'adresse à Seguin l'expression de notre reconnaissance.

6° *Frais de timbres* : 8.342 fr. 80. — Par suite de l'élévation à 3 francs de l'affranchissement de la correspondance et du nombreux courrier que nous expédions, soit pour répondre à des Camarades, soit pour accuser réception de mandats, ces frais constituent une grosse charge et nous demandons instamment à nos Camarades de joindre un timbre à leur lettre quand une réponse est nécessaire.

7° *Prêts actuels* : 15.500 francs. — Il est évident que nos moyens ne nous ont pas permis d'avancer de grosses sommes, mais néanmoins nous n'avons pu refuser notre concours à des camarades qui nous ont fait des demandes modestes. Nous espérons qu'en ce qui concerne les prêts en cours, les Camarades auront à cœur de rembourser ces fonds aux dates fixées.

8° *Secours* : 102.850 francs. — C'est là le gros morceau de nos dépenses, mais c'est également là le but de notre Amicale : aider et secourir ceux qui ont besoin de notre appui ; cette somme représente le montant de 81 secours accordés tant à des Camarades qu'à des familles et à des veuves ; nos ressources étant limitées, il nous a été parfois pénible, mais c'était nécessaire, de restreindre le montant des secours pour ne pas avoir à répondre négativement aux appels qui nous étaient faits, appels qui, chaque semaine, se font de plus en plus pressants ; nous ne remercierons jamais assez l'Oflag II B, qui nous a permis souvent de pallier la carence de notre caisse.

Aussi, mes Chers Camarades, nous, dont le seul but, je le répète, est la Fraternité, la Solidarité et l'Entr'aide, nous vous demandons de ne pas vous faire tirer l'oreille pour verser votre cotisation ; faites connaître l'Amicale aux hésitants ; je sais que vous êtes sollicités à droite et à gauche, je connais tous les soucis matériels de notre époque et je sais que, contre votre versement, nous n'avons rien à vous donner, comme certaine autre association, mais votre geste n'en est que plus beau, puisque c'est un geste désintéressé qui sert à sauver momentanément, je l'avoue, un Camarade, une Famille ou une Veuve. Vous avez pu voir à ce sujet dans le récent Bulletin la liste de nos Camarades décédés en captivité ; nous ne comptons pas ceux qui sont morts dès leur retour en France, et dont les compagnes nous écrivent parfois des lettres déchirantes, étant sans appui, sans secours, et avec charge d'enfants ; c'est vous dire que nous avons beaucoup à faire.

La tâche, mes Camarades, d'une Amicale d'Anciens P. G. est immense, mais nos ressources sont maigres pour mener à bien notre mission ; ce n'est que par l'Union de Tous, que nous y arriverons ; faites que votre Amicale soit digne de ceux qui sont restés là-bas et qui reposent en terre étrangère.

\* \* \*

Damet passe ensuite la parole à notre camarade Glotin, délégué de l'U. N. A. C. et membre du Comité directeur de l'Oflag II B, qui fait un exposé très intéressant dont vous trouverez ci-après l'essentiel :

« *Parrainage des Stalags par les Oflags*, que signifient exactement ces mots ? Le voici :

« Cela remonte, je crois, au printemps 1942, date à laquelle des Délégués de la Mission Scapini, sont venus nous trouver, nous proposant de parrainer des Stalags. Il était question d'attribuer à chaque Oflag un Stalag à qui il serait chargé de venir en aide à tous points de vue, notamment au point de vue financier.

« Tout d'abord il y eut des réunions et il fut décidé que nous étions absolument prêts à secourir un Stalag, mais cela représentait une lourde charge.

« Il nous fut attribué plusieurs Stalags, notamment tous ceux du Wehrkreiss II et quelques autres de Pologne.

« Les liaisons s'avèrent extrêmement difficiles, étant donné l'éloignement des divers camps et la censure interdisant aux Oflags de communiquer avec les Stalags, les Allemands exigeant que toutes les correspondances passassent par l'intermédiaire de la Mission Scapini, en qui ils avaient toute confiance.

« L'évasion du général Giraud devait retarder de six mois le commencement de la réalisation de ces projets, et provoquer quelques mesures coercitives telles que retard dans le courrier, lettres retournées par la censure allemande, etc...

« Finalement nous nous demandâmes comment nous allions faire pour aider financièrement nos filleuls, car nous voulions attribuer chaque mois une somme fixe à nos Stalags qui en avaient grandement besoin, et nous ne savions pas comment leur faire parvenir les secours que nous leur destinions. Nous voulions leur faire savoir sur quelles sommes ils pourraient compter pour établir leur budget à la fin de chaque mois.

« Nous décidâmes d'organiser des manifestations artistiques, et de faire payer un droit des pauvres qui serait versé au Centre d'Entr'aide de l'Oflag pour le parrainage des Stalags.

« Nous demandâmes par voie de referendum l'avis des camarades qui furent d'accord pour engager une partie de leur solde, ce qui donna 6.500 marks par mois. Nous décidâmes que tous les mois une certaine somme serait mise à la disposition de nos huit filleuls. Nous n'avions plus qu'à fixer le pourcentage de répartition.

« Le Stalag II C devait bénéficier de 15 % de la somme fixée, mais à ce moment-là, les difficultés surgirent pour l'acheminement des fonds. En effet les sommes ainsi rassemblées mettaient cinq mois à parvenir en France, par l'intermédiaire de la Mission Scapini. »

Glotin nous dit ensuite comment les Officiers du II B réussirent, à l'insu des Allemands, à trouver en France des correspondants qui consentirent à réceptionner les sommes destinées aux Stalags et à les répartir entre les bénéficiaires. Il nous assure que son Association ferait beaucoup plus pour ses filleuls en général, et pour le II C en particulier, si les marks déposés étaient débloqués. Comme toute Amicale, la sienne ne vit plus que de ses cotisations et de dons.

Au point de vue Unité, Glotin s'exprime en ces termes :

« Il serait intéressant de réaliser l'Unité prisonnier, car il est anormal que deux organismes se concurrencent.

« D'autre part, nous avons appris que la Fédération était en train de lancer des circulaires pour créer des Amicales rivales.

« Nous avons donc jugé bon d'essayer de nous entendre. Tout d'abord par des relations amicales nous avons pris contact et avons chargé des représentants d'assister à l'Assemblée des 27 et 28 avril.

« Nous espérons que l'Amicale, rentrant à la Fédération, conserverait son autonomie totale.

« J'ai assisté à quelques-unes de ces séances en qualité de Délégué suppléant. En général, atmosphère cordiale, mais l'appartenance politique de certains mem-

bres de la Fédération, faisait qu'ils ne pouvaient prendre aucune décision, attendant des directives.

« Nous avons essayé d'obtenir le plus possible et, notamment, nous voulions être sûrs que 5 francs au moins reviendraient à l'Amicale sur la cotisation obtenue de chaque adhérent. Aucun engagement n'a été pris. Point très important, mais il fut impossible d'arriver à une solution.

« Un projet de la Fédération vint en discussion à l'Assemblée générale des 14 et 15 septembre.

« Le camarade Seydoux, qui est un « dur », parmi les Officiers, a beaucoup manqué à cette occasion, car le représentant de Lubeck a fait beaucoup pour ce rapprochement ; malheureusement il est en Amérique, pour plusieurs mois, et nous ignorons quand il reviendra.

« A l'Assemblée générale des Amicales de Camps, le problème fut mal présenté. Perrot prit personnellement position et le projet dans son ensemble fut repoussé, parce qu'il y avait la création de la carte unique, dont l'en-tête devait être la suivante, pour la Seine, par exemple :

FEDERATION DES PRISONNIERS  
DE GUERRE  
ASSOCIATION DU DEPARTEMENT  
DE LA SEINE  
AMICALE DU STALAG II C

« Comment voulez-vous faire comprendre aux camarades que, possédant une telle carte, ils n'ont pas droit aux avantages que donne l'Amicale, puisque cette Amicale, n'est pas en mesure de leur procurer quoi que ce soit, ne touchant aucune subvention ?

« Le projet a donc été rejeté.

« Un nouveau projet fut établi par l'Union nationale des Amicales de Camps ; au lieu que l'Union nationale des Amicales de Camps, entre à la Fédération, il fut proposé qu'elle adhère à la Fédération. Le terme « entre », implique une fusion pure et simple, tandis que « adhère » montre notre désir de faire partie de la Fédération, comme y sont déjà les Sections départementales, et comme pourrait y entrer l'Association des Evadés ou des Employés de Banque, Anciens Prisonniers, par exemple.

« La Fédération a reçu ce nouveau projet, elle a convoqué la nouvelle Commission.

« Nous avons été écoutés, mais le débat n'a pas été ouvert. Nous avons appris que, purement et simplement, le projet avait été rejeté.

« La résolution est allée au Comité fédéral qui a suivi la Commission et a rejeté également notre proposition.

« Que donnera l'avenir ?

« La Fédération a son Congrès en novembre, nous ignorons la réaction de ses adhérents. Il est possible de reprendre la discussion au sujet de l'Unité, sur la base d'un nouveau projet. L'Union essaie de vivre en réduisant son train. La Fédération crée des Amicales, mais les nôtres se sont librement constituées, en disposant de dévouements particulièrement difficiles à trouver, car ils doivent être complètement désintéressés. Ces nouvelles Amicales n'ont pas les dossiers des anciennes mutuelles. Que pourront-elles faire ?

« L'Amicale doit continuer, car elle incarne l'esprit amicaliste des Camps, cet esprit si nécessaire. »

Sur la question des 100 millions, Glotin nous dit :

« La Constituante a ouvert un crédit forfaitaire de 100 millions, pour compenser les sommes bloquées au titre des Mutuelles et Amicales de Camps. Il serait déjà distribué si un député n'avait pas eu l'idée de spécifier que cette distribution devait se faire par le canal de l'Office des Anciens Combattants.

« D'autre part, une réclamation des Prisonniers de Rawa-Ruska, demandant une allocation à leur camp, car ils ne pouvaient bénéficier d'aucun secours, a retardé également cette répartition.

Pourtant il serait facile de décider, que ceux qui sont allés à Rawa-Ruska, fussent secourus par leur Stalag d'origine. Mais cela accroche; nous avons demandé une entrevue au ministre.

« Tout cela retarde la distribution et malheureusement le crédit forfaitaire de 100 millions devra certainement être reconduit fin 1946. Comptez néanmoins sur nous; nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour que vous ayez satisfaction, aussi bien sur le sujet des 100 millions que sur d'autres sujets. »

Glotin termine en affirmant d'une façon péremptoire que jamais les dossiers et les archives des Mutuelles ne seraient cédés à la Fédération.

Après avoir remercié Glotin de son magnifique exposé, Damet ouvre alors le débat au sujet de l'Unité.

Plusieurs camarades demandent à l'Amicale de continuer son œuvre sans adhérer à la Fédération, reprochant à celle-ci de s'être lancée dans la politique. Glotin fait d'ailleurs remarquer à ce sujet, que ce n'est pas la Fédération qui fait une politique partisane, mais seulement l'Association départementale des Prisonniers de la Seine.

Landre parle en faveur de l'adhésion, y voyant non seulement des avantages moraux mais aussi des avantages matériels, puisque tout souci financier nous serait enlevé. Il demande que l'impossible soit tenté pour aboutir à l'Unité.

Damet et Tarin affirment qu'ils ne jugent pas les pourparlers définitivement rompus, et qu'il n'y a pas de raison pour qu'un jour ou l'autre on ne reprenne pas les discussions sur des bases nouvelles. Ils sont d'accord pour assurer que l'Amicale peut vivre à la condition que tous les adhérents paient régulièrement leur cotisation l'année prochaine, d'autant plus que l'offre de notre camarade Seguin (impression gratuite du Bulletin) nous évitera désormais des frais très importants.

En tous cas, Ropagnol est d'avis que l'Amicale subsiste.

Gaubert croit que, lorsque la qualité d'Anciens Combattants aura été reconnue aux ex-Prisonniers, la Fédération se transformera purement et simplement en Association d'Anciens Combattants et qu'alors cet esprit prisonnier, esprit de solidarité, né dans les Camps, n'existera plus, s'il n'a pas été maintenu dans les Amicales: d'où nécessité de faire vivre celles-ci, sous quelque forme que ce soit.

A cela Landre réplique que même dans des Associations d'Anciens Combattants, les ex-Prisonniers auront toujours des revendications particulières à faire prévaloir.

Le débat se termine alors sur l'impression que la quasi-unanimité approuve l'attitude de l'U. N. A. C. vis-à-vis de la Fédération. La porte doit toujours rester ouverte à des négociations éventuelles car l'Unité est souhaitable, mais il faut que les Amicales puissent vivre autonomes même au sein de la Fédération.

Il est convenu que l'on demandera aux adhérents absents à l'Assemblée de vouloir bien se prononcer sur ce sujet.

Damet indique alors que, conformément aux Statuts, tous les membres du Conseil d'Administration sont démissionnaires. « Il est souhaitable, dit-il, dans l'intérêt de notre Amicale de donner à celle-ci une impulsion nouvelle. Que tous ceux qui peuvent assurer une tâche quelconque au sein du Comité se fassent connaître! »

Il est accueilli 4 inscriptions: celles de Mercier, Berger, Paradis et Ledente. En raison de ses nouvelles fonctions qui l'entraî-

nent sans trêve ni repos, dans tous les coins de la France, Ropagnol ne peut plus remplir le moindre rôle, au Bureau; il faudra pourvoir à son remplacement en tant que Président.

La plupart des anciens membres du Conseil d'Administration étant obligés de se représenter, pour remédier au manque de candidatures, voici la liste des membres élus au Conseil d'Administration:

Damet, docteur Michallet, Mercier, Auzie, Sigogne, Gaubert, Tarin, Michaud, Manin, Paureau, Lacaze, Rocher, Lecompte, Julien, Joulin, Michel, Thouny, Berger, Paradis, Ledente, Brisset, Seguin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin vers 11 h. 45. Nous nous séparons enchantés de l'atmosphère de cordialité qui n'a cessé de régner et qui a présidé aux débats, et de la parfaite harmonie qui semble exister entre le Bureau et les Membres.

A l'année prochaine...

Souhaitons que nous nous retrouvions plus nombreux et toujours plus unis pour poursuivre l'Œuvre magnifique qui a été entreprise et qui doit être menée à bien.

Le secrétaire général,  
Roger GAUBERT.

## SERVICE DE RECLASSEMENT ET D'ENTR'AIDE PROFESSIONNELLE

### A. — Emplois

#### I. — NOTE

Les commerçants et les industriels peuvent s'adresser à nous, s'ils recherchent des:

Chauffeurs poids lourd,  
Personnel de restaurant ou d'hôtel,  
Employés de commerce,  
Ouvriers boulangers,  
Cuisiniers,  
Employés de bureau,  
Emplois divers aux colonies.

#### II. — OFFRES D'EMPLOI

Ménage sérieux est demandé pour la Touraine, homme jardinier, femme cuisine, ménage, basse-cour. (Urgent.) N° 79

P. G. rapatrié demande d'urgence 4 menuisiers de métier pour le Haut-Rhin. N° 80

### B. — Entr'aide professionnelle

#### I. — NOTE

Nos camarades sont avertis qu'ils peuvent s'adresser au Service pour trouver un rapatrié qui leur serve de guide dans les différentes administrations.

#### II. — GÉRANCES

Rapatriés cherchent gérances Paris ou banlieue dans les branches suivantes:

Quincaillerie,  
Parfumerie et lingerie,  
Garages,  
Cantines,  
Vins,  
Alimentation,  
Épicerie,  
Hôtels,  
Cafés,  
Chaussures,  
Boucherie.

P. G. rapatrié désire trouver gérance de ferme ou régisseur dans un périmètre de 100 kms de Paris. N° 76

### III. — RECHERCHE DE FOURNISSEURS ET REPRÉSENTANTS

P. G. rapatrié recherche fournisseurs en bonneterie, lingerie (sous-vêtements, chaussettes et mouchoirs) à Paris. N° 77

#### IV. — DIVERS

P. G. rapatrié cherche d'urgence un camarade ou autre possédant élevage avicole ou apicole; désire être nourri, logé comme stagiaire. N° 75

Meubles chêne massif en tous genres. Expédition dans toute la France. Réduction de 15 % aux P. G., Déportés et Sinistrés. N° 78

## Demandes de renseignements

M. A. VIANÈS, rue Amiral-Jaurès, Castres (Tarn), père de notre regretté camarade VIANÈS Marcel, décédé le 23-3-42 à Uckermünde, désirerait avoir des détails sur les derniers moments de son fils. Nous serions grandement reconnaissants à ceux qui ont assisté au décès de Marcel Vianès ou à ceux qui le connaissent intimement de vouloir bien se mettre en rapports avec ce père éploré. D'avance, merci.

\*\*\*

Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements sur FOUJIL René, m/e 467, transformé en travailleur libre le 12-11-43 et dont on est sans nouvelles? Merci.

## DEMANDES D'ADRESSES

CLARKE demande l'adresse actuelle de Maurice BERT, de Vichy.

\*\*\*

Le R. P. BARBIEUX serait désireux de connaître l'adresse de notre camarade Paul DA-VOINE.

## DEMANDES

Notre camarade R. LATREILLE, 3, rue Courtel, Boisguillaume (Seine-Inf.), établi mandataire sur le carreau des Halles de Rouen, demande s'il ne se trouverait pas des armateurs ou mareyeurs bretons, boulonnais ou dieppois ex-prisonniers, qui consentiraient à lui fournir du poisson. Nous les remercions à l'avance.

\*\*\*

Notre camarade MOUGEOT Paul, à Deyvillers (Vosges), serait désireux d'obtenir une ou deux pièces de théâtre pour quelques artistes amateurs, pièces se rapportant à la vie en kommando ou seulement à la vie de prisonnier. Merci.

## Carnet du Mois

### NAISSANCES

Jean-Pierre, fils de LECANUET Roger, Donville (Manche).

Aline, fille de Jean DUCHENNE, 18, rue Dewailly (Amiens).

Marie-Rose, fille de DUFFAU Pierre, à Vayres (Gironde).

Dominique, fille de CLARKE, 10, rue de Nesles, Paris (6<sup>e</sup>).

Suzanne, fille de BADEROT Armand, 4, rue Ste-Marie, Lunéville (M.-et-M.).

Nous présentons aux heureux parents nos sincères félicitations et aux bébés nos meilleurs vœux.

### MARIAGES

Nous apprenons le mariage de nos camarades:

AUZIE Pierre, à Toulouse (Haute-Garonne).

LARCHER Auguste, à Cancale (Ille-et-Vilaine).

CRESTA Jean, à Cannes (Alpes-Maritimes), avec Mlle Patumi-Pascal.

GUINET Jean, à Vaulx-en-Velin (Rhône), avec Mlle Haas.

Nos vœux de bonheur et de prospérité aux nouveaux époux.

### PARISIENS...

Vos copains seront heureux de vous rencontrer à la réunion du premier mercredi de chaque mois, au café Biard (1<sup>er</sup> étage), 3, rue Auber, Paris (Opéra).

Comité de Rédaction: Boris MICHAUD,  
Raymond SEGUIN, Roger GAUBERT.

Le Gérant: Roger GAUBERT.

I. P. B. (B. Seguin, Impr.), 10, Faub. Montmartre, Paris